

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1999 B 00974

Numéro SIREN : 422 817 353

Nom ou dénomination : A S T

Ce dépôt a été enregistré le 21/09/2023 sous le numéro de dépôt 21031

A.S.T
Société par actions simplifiée
au capital de 5 183,41 Euros
Siège social : 15 Rue du 141ème R.I.A.

13003 MARSEILLE
422 817 353 RCS MARSEILLE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 30 JUIN 2023

Le 30/06/2023,
à 17 heures,

Les associés de la société **A.S.T**, se sont réunis en assemblée générale.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur Thierry NABET préside la séance.

Le Président constate que les associés présents ou représentés remplissent les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés ;
- la feuille de présence ;
- le rapport de la Présidence ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouveau Président et d'un Directeur Général
- Questions diverses.

Le Président donne lecture de son rapport de gestion puis ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés nomme aux fonctions de Président en remplacement de Monsieur Thierry NABET,

- **Monsieur Samuel NABET demeurant à MARSEILLE 13009 – 151 Traverse de la Gouffonne, Résidence Valmante, Bât G3,**

Pour une durée indéterminée à compter du 1^{er} juillet 2023.

Monsieur Samuel NABET, présent à l'assemblée, a déclaré accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et donner mandat à Monsieur Thierry NABET de l'assister en qualité de Directeur Général à compter du 1^{er} juillet 2023.

Cette révolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à onze heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les associés présents.

Signature des associés

The image shows two handwritten signatures in black ink. The signature on the left is written in a cursive style and appears to be 'Al Loum'. The signature on the right is more stylized and appears to be 'T. Nabet'.